



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 JUILLET 2020**

Le **lundi 13 juillet 2020 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 juillet 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Jean Pierre MOURIER, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Pascal POYE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à William GUILLARD, Céline DURVICQ à Marie LE COUSIN, François LANGLOIS à Elisabeth BIDEAUX, Céline DELPECH à Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS à Patrick CALLAIS

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur GUILLARD est nommé secrétaire de séance.

**APPROBATION D'UNE CONVENTION DEFINISSANT LES MODALITES D'ACCUEIL AU
CENTRE AQUATIQUE "AQUALOUP" DE LA VILLE DE CANTELEU POUR DES SEANCES
DE NATATION EN DIRECTION DES ELEVES DES ECOLES ELEMENTAIRES - ANNEE
2020/2021 - CM/20/091**

Il est rappelé au Conseil Municipal que dans la circulaire n° 2017-127 du 22 août 2017, apprendre à nager est une priorité nationale inscrite dans les programmes d'éducation physique et sportive. Ces apprentissages répondent aux enjeux fondamentaux de l'éducation à la sécurité et à la santé mais aussi favoriser l'accès aux diverses pratiques sociales, sportives et de loisirs.

Aussi, en lien avec les services de l'Inspection Académique, des séances de natation sont programmées au centre aquatique « Aqualoup » de la ville de Canteleu sur les périodes scolaires. Quatre cycles de huit séances sont prévus pour l'école élémentaire Pierre et Marie Curie de la commune. Le coût d'une séance s'élève à 67.50€ par classe.

Les créneaux d'utilisation pour la ville du TRAIT sont précisés dans la convention ci-jointe.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'utilisation du centre aquatique « Aqualoup » de la ville de Canteleu par les élèves de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie de la Ville du Trait pour l'année scolaire 2020/2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-2 et L. 1611-4,

VU le rapport de Monsieur le Maire

APPROUVE la convention définissant les modalités d'accès au centre aquatique « Aqualoup » jointe à la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les éventuels avenants s'y rapportant.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
15 juillet 2020

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

